

À l'ÉSLs, chaque groupe d'élèves a un tuteur attribué pour toute l'année. Cet enseignant ou cette enseignante joue un rôle très important au sein de ce groupe.

Voici brièvement en quoi consiste le mandat du tuteur.

- ♦ Il est responsable du suivi individuel de chaque élève de son groupe sur le plan académique en général et sur le plan comportemental.
- ♦ Il établit une relation de confiance exempte de toute forme de discrimination avec les parents (il favorise le dialogue avec eux; il transmet une information adéquate et pertinente sur les apprentissages et les comportements de leur enfant; il les associe au cheminement scolaire de leur enfant; il fait le lien entre l'élève, la famille et l'école).
- ♦ Il tient à jour la fiche personnelle de l'élève.
- ♦ Il stimule l'élève à produire selon son potentiel et l'aide à réussir son année scolaire.
- ♦ Il voit à ce que chaque élève de son groupe se responsabilise face à son comportement, selon le code de vie de l'école.
- ♦ Il fait une cueillette de données auprès des enseignants pour le plan d'intervention.
- ♦ Il rencontre les différents enseignants et intervenants pour tracer un portrait réaliste des élèves.
- ♦ Il complète l'exposé de situation de la commission scolaire, s'il y a lieu.
- ♦ Il aide l'élève à résoudre ses difficultés scolaires et personnelles.
- ♦ Il aide l'élève à acquérir de bonnes méthodes de travail, à harmoniser ses activités intellectuelles et ses autres activités et à s'intégrer au groupe.